Manifestations de la corruption

La corruption est un phénomène international, il ne se limite pas aux pays en développement. Même les pays développés ont vécu de fameux scandales. Mais, ce qui a laissé la littérature économique se concentrer sur le cas des pays en développement c'est l'ampleur que la corruption a prise dans la vie quotidienne.

Plusieurs faits et actes peuvent être qualifiés de corruption, en voici quelques unS

Les dessous de table:

Ce sont des versements à des responsables officiels afin qu'ils agissent plus vite, de façon plus souple et plus favorable.

Lepot de vin :

Obtenir de l'argent ou des faveurs par les décideurs en contrepartie d'un avantage indu, service ou produit.

L'article 15 de la convention des Nations Unies distingue entre : « Le fait de promettre, d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, un avantage indu » et« Du fait pour un agent public de solliciter ou d'accepter, directement ou indirectement un avantage indu »

La fraude:

C'est la falsification de données, de factures, la collusion etc.

L' extorsion:

C'est l'argent obtenu par la coercition ou la force.

Le favoritisme:

Encore appelé « Népotisme » ou « Collusion ») est le fait de favoriser des proches.

Le favoritisme est l'attitude qui consiste, pour une personne dépositaire d'une autorité ou d'un pouvoir de décision, à accorder des faveurs injustifiées, à octroyer des avantages sans tenir compte de la compétence, du mérite, de l'équité ou de la loi, au profit de ses protégés ou de proches.

Synonymes : copinage, injustice, népotisme, partialité, piston (familier), préférence

Le détournement:

C'est le vol de ressources publiques par des fonctionnaires.

La concussion

C’est le fait pour une personne investie d’une autorité publique ou chargée d’une mission de service public de percevoir une somme indue.

Le trafic d’influence

C’est le fait pour toute personne d’abuser de son influence réelle ou supposée pour obtenir d’une autorité ou d’une administration publique, une décision favorable. Celui qui propose ainsi que celui qui sert d’intermédiaire sont également punis.

Le Cadeau illicite

C’est le fait pour un agent public d’accepter un cadeau ou un avantage susceptible d’influencer une décision liée à sa fonction.

L’Exonération et franchise illégale

C’est le fait pour une personne investie d’une autorité publique ou chargée d’une mission de service public d’accorder des exonérations illégales de droits, impôts ou taxes.

Le Défaut de déclaration de patrimoine ou divulgation des informations

- C’est le fait pour les personnes assujetties à la déclaration de patrimoine de ne pas faire une déclaration après rappel, ou de refuser par pure mauvaise foi de faire une déclaration de son patrimoine.
- C’est le fait pour toute personne de divulguer ou publier des informations confidentielles contenues dans ce formulaire.

Autres:

- Prise d’emploi prohibé
- Conflit d’intérêt
- Dénonciation abusive
- Les prises d’avantage injustifié
- Les cadeaux
- etc.